

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1999

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 8 novembre 1999 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. BOICHON, M. BARETJE (jusqu'à la question n° 20), M. RÉGNIER, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (à compter de la question n° 8.15), Mme TETU, M. JUSSIAUX (à compter de la question n° 8.13 et jusqu'à la question n° 15), Mme BULTOT, M. ROIGNOT (à compter de la question n° 8.1), Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD (jusqu'à la question n° 24), M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 20), M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN (à compter de la question n° 12), M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. FUSTER, M. BARETJE (à compter de la question n° 20), M. JEANNEROT, M. FOUSSERET (jusqu'à la question n° 8.15), M. JUSSIAUX (jusqu'à la question n° 8.13 et à compter de la question n° 15), M. ROIGNOT (jusqu'à la question n° 8.1), M. GIRARD (à compter de la question n° 24), Mme MAISIERES, Mme CUENIN, M. JACQUEMIN (à compter de la question n° 20), M. THIRODE, M. SALOMON.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. FUSTER, M. BARETJE (à compter de la question n° 20), M. JEANNEROT, M. FOUSSERET (jusqu'à la question n° 8.15), M. ROIGNOT (jusqu'à la question n° 8.1), Mme MAISIERES, Mme CUENIN, M. THIRODE, M. SALOMON, Mme WEINMAN (jusqu'à la question n° 12).

Mandataires : M. HUMBERT, M. LOYAT (à compter de la question n° 20), M. GUINCHARD-KUNSTLER, M. PINARD (jusqu'à de la question n° 8.15), M. VOUILLOT (jusqu'à la question n° 8.1), Mme TETU, M. MILLE, M. JACQUEMIN (jusqu'à la question n° 20), M. TABOURNOT, M. BONNET (jusqu'à la question n° 12).

* * * * *

* * *

Avant l'examen de l'ordre du jour, deux voeux concernant le TGV Rhin-Rhône ont été présentés à l'assemblée.

0.1 - TGV Rhin-Rhône - Voeu du groupe majoritaire du Conseil Municipal et voeu présenté par M. Christophe POMEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a repoussé à la majorité (8 Conseillers votant pour et 4 s'abstenant) le voeu présenté par M. Christophe POMEZ :

«En date du 27 octobre dernier, M. Jean-Claude GAYSSOT, Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement, a ratifié les choix du comité de pilotage du 5 juillet 1999 sur la branche Est du TGV Rhin-Rhône.

Attendu que le tracé retenu imposerait la création d'une nouvelle gare TGV à l'extérieur de Besançon,

Attendu que seuls 3 TGV sur 17 auraient comme origine et destination la gare de Besançon-Viotte (contre 5 actuellement),

Attendu qu'à long terme, l'existence d'une nouvelle gare constitue une réelle menace sur la gare de Besançon-Viotte en terme de flux de trafic et par là même d'incapacité de jouer réellement un rôle de pôle multimodal,

Attendu que ce même projet actuel de TGV est en contradiction avec le schéma directeur de l'agglomération bisontine ainsi qu'avec les objectifs affichés de diminution du trafic automobile du plan de déplacements urbains,

Le Conseil Municipal de Besançon réaffirme son soutien à la gare de Besançon-Viotte comme gare TGV et pôle intermodal pour l'ensemble des transports régionaux et demande au Ministre des Transports que la Ville de Besançon soit traitée comme toutes les autres capitales régionales (Mulhouse et Dijon) dans sa desserte et son flux de TGV en centre-ville.

Par ailleurs, la Ville de Besançon entend et attend que la commission nationale des débats publics (qui fait partie de la loi d'aménagement sur le territoire) se saisisse du dossier sur la branche Sud notamment tant qu'il est encore temps dans un souci d'approche globale du projet (Est - Sud - Ouest) avant la déclaration d'utilité publique au printemps prochain».

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité moins 5 abstentions le voeu présenté par le groupe majoritaire du Conseil Municipal :

«Le Conseil Municipal de Besançon prend acte de la décision du Ministre des Transports, M. GAYSSOT, concernant la mise au point du dossier d'enquête d'utilité publique de la tranche «Est» du TGV Rhin-Rhône, sur la base d'une première étape de travaux entre Auxonne et Petite-Croix.

C'est une étape importante pour la réalisation rapide du projet TGV Rhin-Rhône, qui accroîtra l'attractivité de l'agglomération bisontine et de la Région Franche-Comté, se positionnant comme un carrefour européen ; elle n'aura tout son sens qu'avec la branche Sud, dont la conclusion des études doit être faite rapidement.

Le Conseil Municipal constate la prise en compte par le Ministre GAYSSOT des demandes exprimées par les élus bisontins, visant à conforter la gare Viotte, pôle multimodal et gare TGV, complété par la gare nouvelle d'Auxon-Dessus.

M. le Ministre précise que cette première étape comprendra, je cite : «des raccordements à la ligne de Decevey permettant de relier la gare de Besançon-Viotte à la ligne vers l'Est et vers l'Ouest», ce qui constitue pour nous un acquis important ; en effet ces raccordements sont essentiels pour que la gare Viotte puisse accueillir tout TGV en provenance ou à destination de Besançon.

Le Ministre ajoute que «des aménagements seront également prévus dans la gare Viotte pour qu'elle puisse recevoir les TGV et assurer les échanges intermodaux dans de bonnes conditions».

Le rôle de la gare Viotte comme pôle central de l'intermodalité est ainsi reconnu, comme cela est inscrit dans les orientations du schéma directeur.

Le Conseil Municipal demande :

1. que l'Etat réalise des études de faisabilité technique et financière de desserte de l'agglomération par la croix ferroviaire,

2. que dans l'attente de la branche Sud, la SNCF mette en place la liaison TGV Strasbourg-Lyon via Besançon et Lons,

3. que soient réalisées les infrastructures nécessaires (mise à deux voies...) entre la gare Viotte et la ligne nouvelle pour un usage par les TGV desservant la gare Viotte, pour la desserte ferroviaire de l'agglomération et pour le transport de fret pour le Nord de l'agglomération,

4. qu'il y ait une desserte substantielle de la gare Viotte par les TGV, supérieure à ce qui est envisagé aujourd'hui,

5. que les aménagements prévus pour l'arrivée des TGV s'intègrent dans le grand projet d'aménagement de la gare Viotte en pôle intermodal d'agglomération».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

2 - Comité du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Désignation des délégués

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. a désigné M. AUTARD, M. CHRISTELLE, M. JEANNEROT, M. LOYAT, M. POMEZ, M. SANTI et M. TABOURNOT pour siéger en tant que délégués suppléants à ce comité,

2. a confirmé M. SCHWINT, M. VUILLEMIN, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. BOICHON, M. ANTONY et M. VOUILLOT en tant que délégués titulaires,

3. a désigné Mme WEINMAN en remplacement de M. THIRODE en tant que déléguée titulaire.

3 - Personnel Communal - Emploi de directeur de la communication - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à :

- pourvoir l'emploi de directeur de la communication par un agent contractuel à temps complet (contrat d'une durée maximale de 3 ans - un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction),

- signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

4 - Contentieux - Ville de Besançon/Direction Régionale des Impôts - Taxe foncière de l'abattoir

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à engager un recours auprès du Tribunal Administratif aux fins d'annulation de la décision de la Direction Régionale des Impôts concernant les nouvelles méthodes de calcul de la taxe foncière de l'abattoir.

5 - Garanties d'emprunts :

5.1 - à la Société Anonyme de Franche-Comté

5.1.1 - Programme de réhabilitation de 60 logements 13 à 18 rue Berlioz à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un emprunt PALULOS de 3 358 633 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

5.1.2 - Programme de réhabilitation de 24 logements 2 à 8 allée des Pâquerettes à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 % d'un emprunt de 1 252 036 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

5.1.3 - à l'Office Public d'HLM du Doubs - Programme de réhabilitation de 130 logements 2, 4 et 6 avenue de l'Île de France à Besançon - Réaménagement du prêt de 2 250 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garanti par la Ville à hauteur de 50 %

Adopté à l'unanimité.

5.1.4 - au Centre Communal d'Action Sociale - Garantie de deux emprunts de 2 MF et de 1,3 MF contractés auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté pour financer le programme d'investissement

Adopté à l'unanimité (M. le Maire, Président du CCAS et M. l'Adjoint GIRARD, Vice-Président, n'ayant pas participé au vote).

6 - Comptabilité :

6.1. - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

6.2 - Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues ou par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1998

Adopté à l'unanimité.

6.3 - Gestion active de la dette - Remboursement anticipé partiel d'un prêt

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à rembourser partiellement par anticipation 1 500 000 F d'encours d'un prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne (nouveau capital restant dû : 7 376 947,36 F).

6.4 - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs - Exercice 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a admis en non-valeurs et en a donné décharge au percepteur, les sommes suivantes :

Budget principal	98 556,87 F
Budget du service des Eaux	75 665,98 F
Budget du service de l'Assainissement	67 295,58 F

6.5 - Bilan financier du contrat enfance 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à :

- réajuster les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales et les participations versées par la Ville aux structures associatives de la manière suivante :

Opérations budgétaires Ville/Caisse d'Allocations Familiales						
Structures	PSE	Bilan 1998	Différences	Régularisation opérations Ville/CAF	Ouvertures de crédits 1999	
	A	B	(B - A)		Recettes	Dépenses
APE crèches 9/92.64.673.93013.44000	39 796,20	38 386,39	- 1 409,81	Mandat 1999 = 1 409,81 F		1 410,00
APE CL D/92.64.673.95029.44000	3 078,96	843,66	- 2 235,30	Mandat 1999 = 2 235,30 + annulation titre marché = 342 F		2 236,00
Baobab R/92.64.7478.93015.44000	53 280,00	73 164,00	19 884,40	Titre rattaché 1998 = 5 917 F + titre 1999 = 13 967,40 F	13 968,00	
Maison Verte	186 264,00	205 538,49	19 274,49	Titre rattaché 1998 = 20 696 F + réduction de titre rattaché de 1 421,51 F		
MJC Palente R/92.421.7478.96039.21100	1 350,00	3 002,20	1 652,20	Titre 1999 = 1 652,20 F	1 653,00	
Francas R/92.421.7478.21100	124 749,96	228 881,00	104 131,04	Titre 1999 = 104 131,04 F	104 132,00	
Sous-total 1	408 519,12	549 816,14	141 297,02		119 753,00	3 646,00

Opérations budgétaires Ville/Structures (dépenses Ville)						
Structures	PSE + subv. Ville	Bilan 1998	Différence s	Régularisation opérations Ville/Structures		
	C	D	(D - C)		Ouvertures de crédits 1999	
					Recettes	Dépenses
APE crèches D/92.64.6574.93013.44000	529 633,20	535 560,28	5 927,08	Mandat rattaché 1998 = 4 421 F + mandat 1999 = 1 506,08 F		1 507,00
APE CL D/92.64.773.95029.44000	20 508,96	14 313,67	- 6 195,29	Annulation mandat rattaché 1998 = 342 F + titre 1999 = 6 195,29 F	6 196,00	
Baobab R/92.64.6574.93015.44000	142 080,00	182 911,00	40 831,00	Mandat rattaché 1998 = 5 920 F + mandat 1999 = 34 911 F		34 911,00
Relais assist. maternelles R/92.64.773.94022.44000	209 400,00	193 858,00	- 15 542,00	Titre 1999 = 15 542 F	15 542,00	
Maison Verte	496 704,00	513 846,22	17 142,22	Mandat rattaché 1998 = 20 696 F + réduction de mandat = 3 553,78 F		
MJC Palente R/92.421.6574.96039.2110 0	23 850,00	31 915,62	8 065,62	Mandat rattaché 1998 = 150 F + mandat 1999 = 7 915,62 F		7 916,00
Francas R/92.421.6574.21100	639 820,96	743 952,00	104 131,04	Mandat 1999 = 104 131,04 F		104 132,00
Sous-total 2	2 061 997,12	2 216 356,79	154 359,67		21 738,00	148 466,00
Total					141 491,00	152 112,00

- à inscrire au BS les ajustements de crédits, étant précisé qu'un complément de crédits de 10 621 F par reprise partielle de l'excédent 1998 s'avère nécessaire pour équilibrer cette opération.

6.6 - Service de Soins A Domicile pour les Personnes Agées - Modification du budget primitif 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la proposition de modifications budgétaires et a voté au BS de l'exercice courant les ajustements de crédits suivants :

a) en dépenses d'exploitation :

Imputation	Libellé	Prévision de crédits	Crédits accordés	Ajustement
995/6185	Frais de colloque - Séminaire	17 000,00 F	12 488,00	- 4 512,00
995/625	Déplacements	13 200,00	3 105,00	- 10 095,00
995/6411	Rémunération du personnel titulaire	1 023 237,00	1 012 512,28	- 10 724,72
Dotation inchangée sur les articles restants		826 563,00	826 563,00	0,00
Totaux		1 880 000,00	1 854 668,28	- 25 331,72

b) en recettes d'exploitation :

Imputation	Libellé	Prévision de crédits	Crédits accordés	Ajustement
995/706111	Forfait global annuel de soins, assurance maladie	1 880 000,00 F	1 853 832,00	- 26 168,00
995/110	Excédent de fonctionnement 1997 à affecter à la réduction des charges 1999	0	836,28	836,28
Totaux		1 880 000,00	1 854 668,28	- 25 331,72

7 - Tarifs pour l'année 2000 - Location de salles municipales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

I - Salles municipales gérées par le Service de la Politique de la Ville

Salles de réunions	1999		Propositions 2000					
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial		% augmentation	Tarif associatif		% augmentation
			Francs	Euros		Francs	Euros	
1. Salles moyennes (environ 100 places)								
MPT Planoise								
MPT Clairs-Soleils								
MPT Montrapon (salle sports ou salle diffusion)								
Fribourg (grande salle)								
Salle de l'Epitaphe								
quelle que soit la salle : la journée	600 F	300 F	600	91,47		300	45,73	
2. Petites salles (moins de 100 places)								
Fribourg (petite salle)								
- la journée	600 F	300 F	600	91,47		300	45,73	
- la demi-journée	360 F	180 F	360	54,88		180	27,44	

II - Salles gérées par le service Action Culturelle/Vie Associative

	1999		Propositions 2000					
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial		% augmentation	Tarif associatif		% augmentation
			Francs	Euros		Francs	Euros	
Salles de réunions								
1. Grandes salles (300 places et plus)								
Battant - Malcombe								
pour une journée	2 200 F	1 075 F	2 200	335,39		1 075	163,88	
pour une demi-journée	1 620 F	800 F	1 620	246,97		800	121,96	
2. Salles moyennes (environ 100 places et plus)								
Centres sociaux : (Clairs-Soleils, Montrapon, Orchamps, Epoisses) - Maison de Quartier Ile de France (Salle Mandela)								
Les Fougères - Fort de Bregille (Salle du Manège)	600 F	300 F	600	91,47		300	45,73	
3. Petites salles (moins de 100 places)								
Centre Pierre Mendès France (3 salles) - Hôtel de Ville 2ème étage (3 salles) - Rue Viancin (salle), rue Haag (2 salles) - Petite salle de la Maison de Quartier Ile de France - Villa Décron								
pour une journée	600 F	300 F	600	91,47		300	45,73	
pour une demi-journée	360 F	180 F	360	54,88		180	27,44	
Salles d'expositions								
<i>Ancienne Poste</i> (tarif à la journée)								
octobre à décembre	700 F	350 F	700	106,71		350	53,36	
janvier à septembre	600 F	300 F	600	91,47		300	45,73	
Salle des Fêtes, soirées dansantes								
<i>Bregille - Fort ou salle du Manège</i>								
1 jour	2 200 F	1 400 F	2 200	335,39		1 400	213,43	
la journée supplémentaire	1 080 F	70 F	1 080	164,64		700	106,71	
caution	3 000 F	3 000 F	3 000	457,35		3 000	457,35	
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin	850 F/heure	850 F/heure	850/heure	129,58		850/heure	129,58	

	1999		Propositions 2000					
	Tarif normal ou tarif commercial	Tarif associatif	Tarif normal ou tarif commercial		% augmentation	Tarif associatif		% augmentation
			Francs	Euros		Francs	Euros	
Malcombe								
utilisation samedi ou veille de jour férié	4 310 F	2 480 F	4 310	657,06		2 480	378,07	
utilisation un autre jour	3 770 F	2 150 F	3 770	574,73		2 150	327,77	
nettoyage (en cas de gratuité d'attribution de salle)	750 F	750 F	750	114,34		750	114,34	
caution	4 000 F	4 000 F	4 000	609,80		4 000	609,80	
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante)	850 F/heure	850 F/heure	850/heure	129,58		850/heure	129,58	
Les Fougères - salle de restaurant								
caution	2 000 F	1 100 F	2 000	304,90		1 100	167,69	
	2 000 F	2 000 F	2 000	304,90		2 000	304,90	

	1999			Propositions 2000								
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif culturel	Tarif normal		% augmentation	Tarif associatif		% augmentation	Tarif culturel		% augmentation
				Francs	Euros		Francs	Euros		Francs	Euros	
Théâtre Municipal												
pour une représentation	7 700 F	3 750 F	2 250 F	7 700	1 173,86		3 750	571,68		2 250	343,01	
pour une répétition	3 850 F	2 750 F	2 250 F	3 850	586,93		2 750	419,23		2 250	343,01	
caution + versement de 5 % sur recette brute supérieure à 40 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000	457,35		3 000	457,35		3 000	457,35	

Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

	1999		Propositions 2000					
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal		% augmentation	Tarif associatif		% augmentation
			Francs	Euros		Francs	Euros	
Grand Kursaal	600 F/heure	300 F/heure	600/heure	91,47		300/heure	45,73	
Petit Kursaal	500 F/heure	300 F/heure	500/heure	76,22		300/heure	45,73	

2. Salles Proudhon, Colard, Risset

Salles	Immobilisation de la salle pendant 4 heures						Immobilisation de la salle pendant 8 heures									
	Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif						
	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
		Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros	
Salle Proudhon																
- réunions	1 060 F	1 060	161,60		635 F	635	96,81		1 590 F	1 590	242,39		895 F	895	136,44	
- conférences	1 060 F	1 060	161,60		635 F	635	96,81		1 590 F	1 590	242,39		895 F	895	136,44	
- congrès-colloques	1 060 F	1 060	161,60		635 F	635	96,81		1 590 F	1 590	242,39		895 F	895	136,44	
- réceptions	1 060 F	1 060	161,60		635 F	635	96,81		1 590 F	1 590	242,39		895 F	895	136,44	
- repas									* 1 900 F	* 1 900	289,65		** 1 405 F	* 1 405	214,19	
- expositions, bourses, salons, animations									1 165 F	1 165	177,60		565 F	565	86,13	
- spectacles									* 1 900 F	* 1 900	289,65		** 1 405 F	** 1 405	214,19	

* au-delà de 8 heures : 2 560 F (390,27 €)

** au-delà de 8 heures : 2 050 F (312,52 €).

Salles	Immobilisation de la salle pendant 4 heures							Immobilisation de la salle pendant 8 heures								
	Tarif normal			% aug.	Tarif associatif			% aug.	Tarif normal			Tarif associatif				
	1999	Propos. 2000			1999	Propos. 2000			1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
		Francs	Euros	Francs		Euros	Francs	Euros		Francs	Euros					
Salle Colard																
- réunions	795 F	795	121,20		475 F	475	72,41		1 055 F	1 055	160,83		635 F	635	96,81	
- conférences	795 F	795	121,20		475 F	475	72,41		1 055 F	1 055	160,83		635 F	635	96,81	
- réceptions	795 F	795	121,20		475 F	475	72,41		1 055 F	1 055	160,83		635 F	635	96,81	
- colloques-congrès	795 F	795	121,20		475 F	475	72,41		1 055 F	1 055	160,83		635 F	635	96,81	
- expositions									845 F	845	128,82		425 F	425	64,79	
Salle Risset																
- réunions	795 F	795	121,20		475 F	475	72,41		1 055 F	1 055	160,83		635 F	635	96,81	
- conférences	795 F	795	121,20		475 F	475	72,41		1 055 F	1 055	160,83		635 F	635	96,81	
- réceptions	795 F	795	121,20		475 F	475	72,41		1 055 F	1 055	160,83		635 F	635	96,81	
- colloques-congrès	795 F	795	121,20		475 F	475	72,41		1 055 F	1 055	160,83		635 F	635	96,81	
- expositions									845 F	845	128,82		425 F	425	64,79	

3. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 4 heures				Immobilisation de la salle pendant 8 heures			
	1999	Propos. 2000		% augm.	1999	Propos. 2000		% augm.
		Francs	Euros			Francs	Euros	
Amélie Pellegrin	110 F	110	16,77		210 F	210	32,01	
Marcel Thevenot	130 F	130	19,82		255 F	255	38,87	
Robert Bidault	160 F	160	24,39		325 F	325	49,55	
Foyer de la Danse	225 F	225	34,3		450 F	450	68,6	

4. Colloques - Congrès - Séminaires

a) Utilisation de toutes les salles du Kursaal (grande salle + Petit Kursaal + Salle Colard + Salle Proudhon + Salle Risset + Salle Pellegrin + Salle Thevenot + Salle Bidault + Foyer de la Danse), soit 9 salles

1 jour							2 jours								
Tarif normal			Tarif associatif				Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
12 670 F	12 670	1 931,53		7 930 F	7 930	1 208,92		15 200 F	15 200	2 317,23		9 500 F	9 500	1 448,27	

3 jours							4 jours								
Tarif normal			Tarif associatif				Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
17 950 F	17 950	2 736,46		11 615 F	11 615	1 770,70		22 170 F	22 170	3 379,79		13 725 F	13 725	2 092,36	

5 jours							
Tarif normal			Tarif associatif				
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
	Francs	Euros			Francs	Euros	
27 425 F	27 425	4 180,91		16 890 F	16 890	2 574,86	

b) Grande salle et Petit Kursaal

1 jour						2 jours									
Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif						
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
7 390 F	7 390	1 126,60		5 280 F	5 280	804,93		8 870 F	8 870	1 352,22		6 335 F	6 335	965,76	

3 jours						4 jours									
Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif						
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
10 560 F	10 560	1 609,86		7 600 F	7 600	1 158,61		12 670 F	12 670	1 931,53		9 080 F	9 080	1 384,24	

5 jours							
Tarif normal			Tarif associatif				
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
	Francs	Euros			Francs	Euros	
15 245 F	15 245	2 324,09		11 020 F	11 020	1 679,99	

c) Grande salle seule

1 jour						2 jours									
Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif						
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
7 000 F	7 000	1 067,14		3 810 F	3 810	580,83		8 000 F	8 000	1 219,59		5 000 F	5 000	762,25	

3 jours						4 jours									
Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif						
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
9 000 F	9 000	1 372,04		6 500 F	6 500	990,92		11 000 F	11 000	1 676,94		8 000 F	8 000	1 219,59	

5 jours							
Tarif normal			Tarif associatif				
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
	Francs	Euros			Francs	Euros	
13 000 F	13 000	1 981,84		8 500 F	8 500	1 295,82	

d) Grand Kursaal seul

1 jour							2 jours								
Tarif normal			Tarif associatif				Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
3 195 F	3 195	487,07		1 600 F	1 600	243,92		5 110 F	5 110	779,01		2 560 F	2 560	390,27	

3 jours							4 jours								
Tarif normal			Tarif associatif				Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
7 670 F	7 670	1 169,28		3 840 F	3 840	585,40		10 225 F	10 225	1 558,79		5 120 F	5 120	780,54	

5 jours							
Tarif normal			Tarif associatif				
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
	Francs	Euros			Francs	Euros	
12 780 F	12 780	1 948,30		6 400 F	6 400	975,67	

e) Petit Kursaal et Salle Colard

1 jour							2 jours								
Tarif normal			Tarif associatif				Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
3 500 F	3 500	533,57		2 000 F	2 000	304,9		5 600 F	5 600	853,71		3 200 F	3 200	487,84	

3 jours							4 jours								
Tarif normal			Tarif associatif				Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
8 400 F	8 400	1 280,57		4 800 F	4 800	731,76		11 200 F	11 200	1 707,43		6 400 F	6 400	975,67	

5 jours							
Tarif normal			Tarif associatif				
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
	Francs	Euros			Francs	Euros	
14 000 F	14 000	2 134,29		8 000 F	8 000	1 219,59	

f) Petit Kursaal et ensemble des petites salles

1 jour							2 jours								
Tarif normal			Tarif associatif				Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
7 000 F	7 000	1 067,14		4 000 F	4 000	609,80		11 000 F	11 000	1 676,94		6 000 F	6 000	914,69	

3 jours							4 jours								
Tarif normal			Tarif associatif				Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
13 000 F	13 000	1 981,84		8 000 F	8 000	1 219,59		16 000 F	16 000	2 439,18		10 000 F	10 000	1 524,49	

5 jours							
Tarif normal			Tarif associatif				
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
	Francs	Euros			Francs	Euros	
19 000 F	19 000	2 896,53		12 000 F	12 000	1 829,39	

g) Grand Kursaal - Petit Kursaal - Salle Proudhon

1 jour						2 jours									
Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif						
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros					
8 500 F	8 500	1 295,82		5 500 F	5 500	838,47		10 000 F	10 000	1 524,49		7 000 F	7 000	1 067,14	

3 jours						4 jours									
Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif						
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
	Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros			Francs	Euros	
12 000 F	12 000	1 829,39		8 500 F	8 500	1 295,82		14 000 F	14 000	2 134,29		10 000 F	10 000	1 524,49	

5 jours							
Tarif normal			Tarif associatif				
1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.
	Francs	Euros			Francs	Euros	
16 000 F	16 000	2 439,18		12 000 F	12 000	1 829,39	

5. Salons - Expositions - Bourses...

Grande salle du Kursaal

- a) **1 jour** : tarif normal : 600 F / heure d'immobilisation, soit 91,47 €
 tarif associatif : 300 F / heure d'immobilisation, soit 45,73 €

b) plusieurs jours

2 jours							3 jours								
Tarif normal			% aug.	Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000			1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros		Francs	Euros			Francs	Euros		Francs	Euros			
15 580 F	15 580	2 375,16		7 800 F	7 800	1 189,10		18 100 F	18 100	2 759,33		11 700 F	11 700	1 783,65	

4 jours							5 jours								
Tarif normal			% aug.	Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif					
1999	Propos. 2000			1999	Propos. 2000		% aug.	1999	Propos. 2000		% aug.				
	Francs	Euros		Francs	Euros			Francs	Euros		Francs	Euros			
19 700 F	19 700	3 003,25		14 350 F	14 350	2 187,64		22 200 F	22 200	3 384,37		17 000 F	17 000	2 591,63	

6. Présentation de spectacles

Grande salle du Kursaal : Forfait = 7 000 F (commercial et associatif), soit :
1 067,14 €.

Podium modulable (303,63 m3)

Location à partir de 50 m² comprenant un forfait plus un prix au m² :

- participation forfaitaire fixe = 5 000 F, soit 762,25 € (correspondant aux frais de transport, rémunération du personnel et amortissement du matériel),

- tarif / m² = 30 F (4,57 €).

Les associations ayant un code SIRET se verront appliquer, quelle que soit la salle sollicitée, le tarif normal ou tarif commercial.

8 - Subventions :

8.1 - aux associations étudiantes

A l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 2 000 F à l'UNEF-ID

- 19 000 F à Radio-Campus.

8.2 - pour congrès

A l'unanimité (M. ROIGNOT ne participant pas au vote en ce qui concerne l'Université), le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 5 000 F au Laboratoire des Sciences Historiques de la Faculté des Lettres pour l'organisation du colloque international «Les enclaves territoriales aux temps modernes» qui s'est tenu les 4 et 5 octobre dernier dans les locaux de l'IUFM.

- 8 000 F à la Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières représentée par l'Association REMUS, pour l'organisation du forum national MSTCF, les 5, 6 et 7 novembre dernier, au Novotel et à Micropolis.

- 8 000 F au Comité Régional d'Education pour la Santé de Franche-Comté (CRES) pour l'organisation du colloque «Jeunes en détresse, les nouveaux enjeux de la santé» qui se déroulera à Micropolis les 25 et 26 novembre prochain.

- 8 000 F au groupe d'études en néonatalogie de Franche-Comté pour l'organisation des journées internationales de la Société de Néphrologie Pédiatrique du 25 au 27 novembre prochain à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à l'Hôtel Mercure.

- 5 000 F au Laboratoire de Psychologie de la Faculté des Lettres pour l'organisation des premières journées bisontines d'étude du Développement cognitif et langagier de l'enfant de 1 à 6 ans.

- 8 000 F à la corporation des Etudiants en Médecine de Besançon pour l'organisation de l'assemblée générale de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine, du 10 au 12 décembre, à la Faculté de Médecine.

- 5 000 F au Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie de la Faculté des Lettres pour l'organisation des «9ème rencontres socio-anthropologiques de Besançon» les 11 et 12 décembre à la Faculté des Lettres.

8.3 - du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

1) aux établissements scolaires

- 2 000 F au Collège Proudhon pour le déplacement de 23 élèves à Gehrden (Allemagne) du 19 au 30 avril 1999 (échange scolaire)

- 2 112 F au Lycée Victor Hugo pour le déplacement de 22 élèves à Fribourg du 16 au 23 octobre 1999 (échange scolaire)

- 2 268 F au Collège Notre-Dame pour l'accueil de 27 élèves de Fribourg du 9 au 16 juin 1999 (échange scolaire)

- 2 000 F au Collège Diderot pour l'accueil de 24 élèves de Fribourg du 20 au 27 juin 1999 (échange scolaire).

2) à des associations

- 1 335 F à l'Association Comité Baltique Amour pour l'accueil de 23 étudiants de Tver (Russie) du 13 au 17 juin 1999 (échange culturel et linguistique).

- 2 000 F, à titre exceptionnel, à l'Association Sportive et Culturelle des Sapeurs-Pompiers de Besançon, section cyclisme, pour l'organisation d'une rencontre cycliste entre Fribourgeois et Bisontins, le 26 juin 1999, dans le cadre de la manifestation «40 ans ensemble» (40ème anniversaire de jumelage Besançon-Fribourg).

8.4 - du secteur Communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 15 000 F à Radio Campus
- 5 000 F à l'Association «Les enfants de la terre»

8.5 - aux associations diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1998	Demande 1999	Proposition Commission Vie Associative
Club Photo de Planoise	2 500 F	4 000 F	2 500 F
Anciens Combattants Français Musulmans	1 500 F + 3 500 F (exceptionnel)	7 000 F	1 500 F
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	1 000 F	1 000 F	1 000 F
Besançon Autos Miniatures	1 200 F	4 000 F (dont 2 500 F pour l'organisation d'une exposition)	2 000 F (pour l'organisation de l'exposition)
Société Numismatique du Doubs	-	10 000 F (demande exceptionnelle pour la frappe d'une médaille)	2 500 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	-	-	20 000 F
Echel	-	-	20 000 F

8.6 - aux associations culturelles

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Obtenu en 1998	Demande 1999	Proposition Commission Action Culturelle
Compagnie Le Hors-là	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Da Camera	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Empire music	-	1ère demande non chiffrée	10 000 F
Tetraktys	25 000 F	40 000 F	25 000 F
Association Manuel Toque de Santo	0 F	1ère demande : 20 000 F	10 000 F
ARCADIA	0 F	1ère demande : 5 000 F	5 000 F
CCPPO	10 000 F	100 000 F	12 000 F
Compagnie Les Solitaires Intempestifs	-	Demande non chiffrée pour l'activité éditoriale de l'association	40 000 F

8.7 - au Service d'Aide Pédagogique à Domicile, aux enfants malades et accidentés

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 10 000 F à cette association.

8.8 - aux associations à caractère médico-social - Deuxième répartition 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 1998 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1999	Sommes attribuées à la première répartition 1999	Sommes proposées en 1999
Vie Libre 9 rue de Vesoul	4 000 F	30 000 F	-	4 000 F
Les Mutilés de la Voix 42 rue Pierre Donzelot	2 000 F	3 000 F	2 000 F	1 000 F
Association Jusqu'A La Mort Accompagner la Vie (JALMALV) Centre Pierre Mendes France	1 500 F	2 500 F	1 500 F	1 000 F
Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS) 27 rue de la République	16 000 F	30 000 F	16 000 F	9 000 F
Centre Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA) 2 rue Morand	16 000 F	18 000 F	16 000 F	2 000 F
Total des sommes attribuées				17 000 F

8.9 - d'équipement au Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 25 000 F au Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux pour l'acquisition ou le renouvellement de mobilier, d'équipements améliorant les locaux et de matériel informatique.

8.10 - à l'Association Réseau 25 dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre la toxicomanie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 50 000 F à l'Association Réseau 25 au titre de la participation de la Ville au développement du programme de prévention primaire de la toxicomanie.

8.11 - au Foyer des Jeunes Travailleurs pour son action culturelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 120 000 F au Foyer des Jeunes Travailleurs pour son action culturelle sur le quartier et sur la ville.

8.12 - dans le cadre de l'opération vacances 1999 - Versement de compléments de subvention aux structures associatives d'animation et modification des budgets des MPT et Centres d'animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé d'attribuer, dans le cadre de l'opération vacances 1999, les subventions suivantes :

- * 13 800 F à la MJC / Centre Social de Palente
- * 3 500 F au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux
- * 1 383 F à Profession Sport 25
- * 366 F à l'ASEP
- * 9 042 F aux Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs

- a décidé d'abonder les budgets des Maisons Pour Tous et du Centre d'Animation, à hauteur de 38 766 F pour la MPT de Planoise et 4 938 F pour le Centre d'Animation

- a été informé du désengagement financier de la Caisse d'Allocations Familiales et de la réduction en conséquence du budget de cette opération qui s'est chiffré en définitive à 364 645 F.

8.13 - aux associations à caractère social - Deuxième répartition 1999

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Somme allouée en 1998	Demande 1999	1ère attribution 1999	2ème attribution Somme proposée
ARIS (Ass. Régionale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des personnes en situation de handicap)	70 000 F	50 000 F	25 000 F	15 000 F
Foyer de la Cassotte	100 000 F	100 000 F	40 000 F	48 000 F
Boutique Accueil de Jour - Eté comme Hiver	131 100 F	150 500 F	55 000 F	70 000 F
ALEPH (Accès au Logement et Participation des Habitants)	50 000 F	50 000 F	25 000 F	15 000 F
ORPAB (Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon)	130 000 F	130 000 F	40 000 F + 55 000 F acompte	25 000 F
ADDSEA (Ass. Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) - Double Ecluse - Médiation Familiale	75 000 F	90 000 F 53 000 F	30 000 F	44 000 F 20 000 F
CIDF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes)	75 000 F	80 000 F	30 000 F	30 000 F
La Buanderie - Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux	30 000 F	30 000 F	15 000 F	10 000 F
La Roue de Secours	-	36 000 F	15 000 F	10 000 F
Association d'Hygiène Sociale du Doubs	-	86 561 F	20 000 F	23 300 F
Entre Temps	-	80 000 F	20 000 F	20 000 F
Aides Humanitaire et Alimentaire	-	9 700 F	-	5 000 F
MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)	7 000 F	10 000 F	-	7 000 F
La Porte Ouverte Subvention exceptionnelle	10 000 F -	10 000 F 20 000 F	10 000 F	- 15 000 F
TOTAL				357 300 F

8.14 - pour l'opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition des subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
DEUXIEME SECTEUR				
Les Carmes	Agence BARTHELET 91 Grande Rue 25000 Besançon	542 613,00 F	20 %	108 522,00 F
1 dossier - TOTAL		542 613,00 F		108 522,00 F
TROISIEME SECTEUR				
1 rue des Martelots	AGI-BIS 83 rue de Dole 25000 Besançon	128 180,00 F	20 %	25 636,00 F
6 rue Moncey	SCI Le Moncey M. GERARD Patrick 25000 Besançon	50 914,00 F	20 %	10 182,00 F
1 dossier - TOTAL		179 094,00 F		35 818,00 F
QUATRIEME SECTEUR				
18 rue de la Convention	Mme DE GRIVEL Elisabeth 18 rue de la Convention 25000 Besançon	18 789,00 F	20 %	3 757,00 F
13 rue de Pontarlier	M. VIENNOT 1 A rue Denfert Rochereau 25000 Besançon	37 419,00 F	20 %	7 483,00 F
7 rue Ronchaux	AGI-BIS 83 rue de Dole 25000 Besançon	39 358,00 F	20 %	7 871,00 F
8 rue Ronchaux	M. MARC Roger 8 rue Ronchaux 25000 Besançon	29 440,00 F	20 %	5 888,00 F
2 rue de la Vieille Monnaie	M. BAUD Jean-Louis 5 avenue de Dole 25410 Saint-Vit	52 528,00 F	20 %	10 505,00 F
5 dossiers - TOTAL		177 534,00 F		35 504,00 F
CINQUIEME SECTEUR				
28 rue Battant	Mme DELOEUVRE Gilberte 3 rue de Bassand 25770 Franois	32 516,00 F	20 %	6 503,00 F
15 quai de Strasbourg	Mme PIZON Marie-Louise Rue des Petits Terreaux 25440 Liesle	37 259,00 F	20 %	7 451,00 F
39 quai Veil Picard	AICI 32 rue Proudhon 25000 Besançon	136 499,00 F	20 %	27 299,00 F
3 dossiers - TOTAL		206 274,00 F		41 253,00 F

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subvention
SIXIEME SECTEUR				
10 - 12 rue de la République	Nature et Découvertes 1 avenue de l'Europe 78177 Toussus-Le-Noble	886 490,00 F	20 %	177 298,00 F
1 dossier - TOTAL		886 490,00 F		177 298,00 F
TOTAL GENERAL		1 992 005,00 F		398 395,00 F

8.15 - exceptionnelles à différentes associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

* AS PTT	2 000 F
* ASOP	2 000 F
* Etoile Sportive de St-Ferjeux	4 000 F
* ESB «F» (1/8ème Finale Coupe d'Europe)	40 000 F
* Etoile Sportive de Saint-Ferjeux	12 000 F
* ESB «M»	58 000 F
* Besançon Volley Ball	16 600 F

8.16 - exceptionnelle à l'Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air à Besançon et dans le Sud Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 125 000 F à cette association.

8.17 - exceptionnelle à l'ADAPEI, au Foyer Marceau de l'ADAPEI et au Centre de Vol à Voile de l'Aéro-Club du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 10 000 F à l'ADAPEI pour l'organisation de sa fête de Noël 1999 à Micropolis
- 10 000 F au Foyer Marceau de l'ADAPEI pour la participation de son atelier théâtre au Festival International de Sherbrooke au Québec
- 1 000 F au Centre de Vol à Voile de l'Aéro-Club du Doubs pour l'organisation d'une manifestation dans le cadre des échanges internationaux des cadets de l'air.

8.18 - à l'Institut de Productique pour les journées assemblage/montage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une aide financière de 12 600 F à l'Institut de Productique pour l'organisation, en partenariat avec le Centre Technique des Industries Mécaniques, des journées techniques assemblage/montage des 16 et 17 novembre 1999.

9 - Pépinière Municipale d'Entreprises 4 chemin de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprise ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la Société IEN une subvention de 17 500 F destinée à favoriser l'implantation d'ALCIS SARL (conception, mise au point, fabrication et vente de dispositifs ou produits à usage médical).

10 - Encaissement et réaffectation de subventions et participations :

10.1 - de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, de la SACEM et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'Orchestre de Besançon

Adopté à l'unanimité (subvention de la CCI : 25 000 F pour la saison 1998-1999 - subvention de la SACEM : 15 000 F pour le concert consacré à Anatol VIERU et à la musique roumaine - subvention de la DRAC : 80 000 F pour des actions pédagogiques destinées à amener le public à l'écoute musicale).

10.2 - de la Bibliothèque Nationale de France pour la gestion du dépôt légal imprimeur - Avenant n° 2 à la convention-cadre

Adopté à l'unanimité (subvention de la Bibliothèque Nationale de France : 350 000 F).

10.3 - du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (DRIRE Franche-Comté) pour le Muséum d'Histoire Naturelle

Adopté à l'unanimité (subvention de la DRIRE Franche-Comté : 200 000 F).

10.4 - du Parlement Européen pour la journée EUROSCOLA à Strasbourg

Adopté à l'unanimité (subvention du Parlement Européen : 408 € soit 2 676,30 F).

**10.5 - du Centre Régional Information Jeunesse dans le cadre du dispositif A
Tire d'Aile - Annulation de la participation du Comité de Quartier Rosemont/
Saint-Ferjeux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter la participation du Centre Information Jeunesse (505 F) et a décidé d'annuler celle du Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux (5 250 F).

11 - Réaffectation des recettes :

11.1 - Bibliothèques municipales - Travaux photographiques

Adopté à l'unanimité.

11.2 - 40ème anniversaire du jumelage Besançon/Fribourg

Adopté à l'unanimité.

**12 - Examen des comptes et de la gestion de la Ville de Besançon pour les exercices
1992 à 1996 - Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes -
Information du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal a été informé des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et des réponses apportées par la Ville à celles-ci.

13 - Exercice 1998 - Rapports d'activités des Sociétés d'Economie Mixte :

13.1 - SEM de la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport des administrateurs concernant les activités de la SEM de la Citadelle pour l'exercice 1998.

(M. le Maire, Président de la SEM et M. ROIGNOT, Vice-Président, n'ont pas pris part au vote).

13.2 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport d'activités de la SAIEMB pour l'exercice 1998.

(M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote).

13.3 - Société d'Equipement du Département du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rapport d'activités de la SEDD pour l'exercice 1998.

14 - Casino Municipal :

14.1 - Clôture des comptes au 31 juillet 1999 de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Continuité du compte 471 dans le cadre du nouveau contrat

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a fixé à 699 909,39 F le niveau du compte 471 au 31 juillet 1999

- a décidé, dans le cadre de la continuité de gestion de ce compte 471, d'affecter cette somme au financement de travaux.

14.2 - Avis du Conseil Municipal sur le changement d'actionnaires de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère

A l'unanimité, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la cession de l'ensemble des 4 000 actions de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère détenues aujourd'hui par la Société Casino/hold et par les membres de la famille GIUDICELLI, à la Société Accor Casino SA, filiale du groupe hôtelier Accor.

14.3 - Travaux de mise en sécurité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce programme de travaux estimé à 1 504 909,39 F.

15 - Scène nationale Espace Planoise - Renouvellement du contrat

A l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2000 le contrat qui lie l'Association Espace Besançon Planoise à la Ville de Besançon. M. le Maire a été autorisé à signer le contrat à intervenir.

Pour permettre à cette association de mener à bien les missions qui lui sont confiées, la Ville de Besançon :

- lui allouera une subvention annuelle de fonctionnement versée en trois tranches égales (elle sera calculée pour l'exercice 2000 sur un montant de base de 4 000 000 F),

- mettra à sa disposition l'ensemble du bâtiment situé place de l'Europe dont l'Espace Planoise assumera les frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien, ainsi que deux alvéoles dans le hangar à décors de Chemaudin,

- lui permettra d'utiliser la salle de l'opéra-théâtre en tant que de besoins et en fonction du calendrier d'utilisation de celle-ci.

16 - Centre Dramatique National de Franche-Comté - Renouvellement du contrat conclu avec Michel DUBOIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour une durée de 3 ans le contrat conclu avec Michel DUBOIS, Directeur du Centre Dramatique National de Franche-Comté.

Pour lui permettre de mener à bien la mission qui lui est confiée, la Ville de Besançon :

- mettra à sa disposition les locaux suivants : le nouveau théâtre du Casino, la salle Yano qu'il devra partager avec la Compagnie SCHMID-PERNETTE, une surface de 1 000 m² dans le hangar de décors situé à Chemaudin,

- lui attribuera une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant tiendra compte du projet artistique et culturel du Centre Dramatique National (pour 2001 : 2 011 000 F).

17 - Convention de partenariat avec le Festival International de Musique de Besançon et de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de conclure avec le Festival de Musique une convention de partenariat qui précisera les obligations du Festival et les engagements de la Ville de Besançon pour permettre à celui-ci de mener à bien sa mission (versement d'une subvention de 800 000 F, mise à disposition de salles municipales, aménagement et décoration d'autres salles, participation à la promotion du Festival...).

M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

18 - «Besançon ville refuge» - Signature d'une convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'engager la Ville de Besançon aux côtés de la Région de Franche-Comté et du Centre Régional du Livre dans la lutte conduite par le Parlement International des Ecrivains en faveurs d'écrivains étrangers poursuivis dans leur pays en raison de leur engagement littéraire.

La Ville mettra gratuitement à la disposition d'un écrivain un appartement équipé (dans la maison natale de Victor Hugo) et versera une bourse annuelle de 39 400 F au Parlement International des Ecrivains qui la réattribuera par mensualités à l'écrivain retenu. Elle favorisera l'insertion de l'écrivain en facilitant son accès aux transports publics, restaurants administratifs..., et prendra en charge le financement de son voyage jusqu'à Besançon.

M. le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir pour une année avec la Région de Franche-Comté et le Centre Régional du Livre, ainsi que le contrat de location de l'appartement.

19 - Création de l'atelier du patrimoine

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. a décidé la mise en place d'un atelier du patrimoine dans les locaux de l'école de l'Helvétie, à compter de novembre 1999, le budget prévisionnel de cette opération étant fixé pour l'année scolaire 1999-2000 à 200 520 F,

2. a fixé le droit d'inscription à 20 F par enfant pour une animation de 2 heures.

20 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Exposition «La Franche-Comté au temps de Courbet» - Réalisation des travaux d'étude et de recherche - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de réalisation des travaux d'étude et de recherche préalable à cette exposition,

- a décidé de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention de 120 000 F.

21 - Installation d'une sculpture dans l'école Granvelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'implantation d'une statue de Claudy PELLATON dans l'entrée de l'école Granvelle (coût du projet : 11 000 F TTC).

22 - Installation d'une sculpture sur le jetée Pont Denfert Rochereau - Demandes de subventions

A la majorité, 2 Conseillers ayant voté contre et 4 s'étant abstenus, le Conseil Municipal a adopté le projet d'implantation d'une sculpture de Jens BOETTCHER sur la jetée du Doubs, pont Denfert Rochereau (coût du projet : 1 900 000 F TTC). Les participations financières de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs seront sollicitées.

23 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisition de deux peintures de Jules Alexis MUENIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un tableau du peintre franc-comtois Jules-Alexis MUENIER intitulé «Portrait de ma grand-mère» (coût : 60 000 F financés pour 18 000 F par la Ville de Besançon et 42 000 F par le Fonds Régional d'Acquisition des Musées) et a accepté le don d'un autre tableau du même artiste représentant un «autoportrait» exécuté en 1891.

24 - Programme de développement d'espaces multimédia dans les bibliothèques - Convention pluriannuelle avec l'Etat - Demande de subvention au Ministère de la Culture pour la tranche 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer avec le Ministère de la Culture une convention, ainsi que ses avenants éventuels, dans le cadre du programme de développement d'espaces multimédia dans les bibliothèques,

- a décidé de solliciter du Ministère de la Culture une subvention de 160 000 F correspondant à la moitié de la dépense pour 1999.

25 - Relais Jeunesse - Attribution d'un prix «Initiative Ville»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à CHIRAUD Mélanie, le prix «Initiative Ville» d'un montant de 10 000 F, pour son projet consistant en l'organisation d'une manifestation intitulée «Enfant en fête» célébrant le 10ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

26 - Mission Locale - Espaces Jeunes - Signature d'une convention pour la période 2000-2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de signer, avec la Mission Locale - Espace Jeunes, une nouvelle convention pour la période 2000-2003.

Pour permettre à cette structure de mener à bien les missions qui lui sont confiées (mission de base «emploi-formation, missions complémentaires dans les domaines économique et de l'insertion sociale des jeunes...), la Ville met à sa disposition des locaux 3 et 5 rue de la Cassotte, assure des prestations informatiques et lui accorde une subvention annuelle de fonctionnement (530 000 F en 1999) qui sera augmentée à compter du budget 2000 pour tenir compte du recrutement direct des six agents et du surcoût lié au différentiel sur les charges des salaires (surcoût estimé à 250 000 F).

27 - Contrat de Ville - Contrat avec le Bureau d'Etudes AZERTY

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer, à hauteur de 35 000 F, au financement des prestations assurées par le bureau d'étude AZERTY dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de ville, la Préfecture participant également à hauteur de 35 000 F.

28 - Animation en hygiène bucco-dentaire dans les écoles de la ville - Convention avec l'Inspection d'Académie du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Inspection Académique du Doubs une convention matérialisant les conditions d'interventions du Service Hygiène-Santé en matière d'animation en hygiène bucco-dentaire dans les écoles primaires et maternelles de la ville.

29 - Puits d'eau salée de Miserey-Salines - Mutation de la concession au profit de la Ville - Convention avec la Compagnie des Salins du Midi et des Salins de l'Est

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'engager la procédure de mutation de la concession de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est au profit de la Ville et a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir.

30 - Communication - Modification du plan de service du réseau de télédistribution par câble

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé favorablement sur l'introduction sur le réseau câblé bisontin des chaînes de cinéma «Cinéfaz» et «TCM»,

- a autorisé M. le Maire à approuver ultérieurement toutes les demandes de modification du plan de service du réseau câblé.

31 - Institut de Recherche pour le Développement et la Qualité - Modification du plan de financement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau plan de financement de cette opération arrêté comme suit :

- Région de Franche-Comté	2 670 000 F
- Etat	750 000 F
- District	750 000 F
- Ville	apport du terrain

Pour maintenir l'équilibre financier de cette opération, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 500 000 F à la SAIEMB, concessionnaire de l'opération.

32 - Ensemble immobilier 17 rue Thomas Edison - Location avec promesse de vente au profit de la Société SNDR

A l'unanimité, le Conseil Municipala a autorisé M. le Maire à signer le contrat de location à intervenir avec la Société SNDR aux conditions suivantes :

- loyer annuel de 680 281,04 F HT égal au montant de l'annuité d'emprunt de 6,25 MF contracté auprès du Crédit Agricole pour cette opération,
- durée de la location : 12 ans à compter du 9 novembre 1999,
- promesse de vente du bâtiment et du terrian d'assiette à la SNDR, soit 3 ha 13 a 96 ca au prix de 1 000 F à l'expiration de la location,
- possibilité d'achat anticipé : la valeur de rachat sera égale au montant du capital de l'emprunt restant dû, majoré des indemnités qui seront demandées par la banque.

33 - Cession d'un terrain à la Société SOMICA, rue Thomas Edison

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de céder à la Société SOMICA un terrain d'une superficie de 1 ha 36 a 94 ca pour la somme de 1,4 MF et a autorisé M. le maire à signer l'acte à intervenir.

34 - Aliénation du bâtiment 34 - 36 rue Ronchoux à SAIEMB :

34.1 - Montage de l'opération et participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet de réhabilitation du 34/36 rue Ronchoux à Besançon,

- a décidé pour cela de céder cet immeuble à la SAIEMB pour le franc symbolique et de participer à l'équilibre financier de cette opération en lui affectant 670 KF (dont 570 KF issus des subventions européennes CHORUS).

34.2 - Réalisation d'un atelier de moulage des musées

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet qui se fera aux conditions ci-après :

- la SAIEMB assurera la réhabilitation des locaux clos et couverts, fluides en attente, démolition des constructions adventices pour libérer la cour et aménagements d'espaces extérieurs avec possibilité de stationnement, les aménagements intérieurs,

- la Ville louera ces locaux bruts sur la base d'un loyer annuel hors charges de 58 000 F HT et se réserve la possibilité de financer les aménagements intérieurs sous forme :

* soit d'une participation à hauteur du coût des travaux (470 KF HT)

* soit d'une location de locaux entièrement aménagés selon le bilan de gestion de la SAIEMB.

35 - ZAC de Planoise

35.1 - Bilan prévisionnel révisé - Poursuite de la concession

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le bilan prévisionnel révisé au 30 septembre 1999 de cette opération qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 337 753 KF TTC,

- a approuvé l'engagement futur de la Ville de Besançon selon l'échéancier de règlement suivant :

	Participation	Vente d'ouvrages	
		Eau	Assainissement
Encaissé au 31/9/99	135 806	0	0
2000	2 100	687	0
2001	2 100	603	472
2002	2 100	373	104
2003	2 100	314	104
2004	2 100	314	104
2005	1 877	121	104
TOTAL	148 183	2 412	888

- a approuvé l'avenant n° 7 du contrat de concession prenant en considération le prolongement de sa validité jusqu'au 31 décembre 2006, les conditions de cession, de location et de cession d'immeubles, la remise des ouvrages au concédant et les nouvelles modalités de rémunération de la SEDD à compter de janvier 2000,

- a décidé d'assujettir les nouveaux programmes de construction aux redevances suivantes : assainissement (participation au raccordement à l'égout), eau (remboursement des travaux de raccordement entre le réseau public et privé sur la base des prix fixés par la Ville de Besançon).

35.2 - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 10 MF contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

36 - ZAC La Fayette

36.1 - Bilan prévisionnel révisé au 30 juin 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan prévisionnel révisé au 30 juin 1999 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 66 989 KF TTC,

- a pris acte que les prix de vente des terrains restent inchangés,

- a approuvé l'engagement financier de la Ville selon le tableau prévisionnel ci-après :

Année	BUDGET PRINCIPAL			VENTE D'OUVRAGES	
	Reversement de subventions	Aide à l'immobilier d'entreprises	Participations au déficit	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement
1998) 1999)	0	2 631 118	4 005 000	0	610 890
2000	2 500 000	1 118 000	1 000 000	241 867	535 413
2001	0	0	1 000 000	275 492	82 851
2002	0	0	1 000 000	14 472	0
2003	0	0	1 000 000	14 472	0
2004	0	0	1 000 000	191 422	204 464
2005	0	0	1 000 000	63 529	93 907
2006	0	0	807 989	0	0
TOTAL	2 500 000	3 749 118	10 812 989	801 254	1 527 525

- a approuvé l'avenant à la concession prenant en compte la remise à titre onéreux des ouvrages à la Ville et prorogeant la concession de 6 années jusqu'en 2007,

- a décidé d'assujettir les nouveaux programmes aux redevances suivantes : assainissement (participation au raccordement à l'égout), eau (remboursement des travaux de raccordement entre le réseau public et le domaine privé sur la base des prix fixés par la Ville de Besançon).

36.2 - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 15,5 MF contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

37 - Enseignement Supérieur et Recherche - Projet de création d'un Institut Régional du Vieillissement - Etude préalable à la mise en place d'un Institut Universitaire Professionnalisé «prévention et accompagnement de la dépendance liée au vieillissement»

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le cahier des charges de l'étude préalable à la création de l'Institut du Vieillissement,

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et l'Etat pour la réalisation de cette étude avec participation financière du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire,

- a autorisé M. le Maire à encaisser la subvention du FNADT,

- s'est engagé à financer le complément de l'étude, soit 67 000 F au BP 2000.

38 - Campus de la Bouloie - Participation financière à l'étude d'urbanisme et d'aménagement menée par l'Université

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer, à hauteur de 50 000 F, au financement de l'étude d'urbanisme et d'aménagement menée par l'Université sur ce site (coût de l'étude : 240 000 F HT).

39 - Palais des Sports - Restructuration et extension - Décision de la commission d'appel d'offres - Information du Conseil Municipal

M. le Maire a informé l'assemblée de la décision de la commission d'appel d'offres ; la commission a déclaré, dans sa séance du 4 novembre 1999, l'appel d'offres infructueux en raison notamment du non-respect de l'enveloppe financière affectée aux travaux et arrêtée par le Conseil Municipal à 40 MF HT.

Néanmoins, l'organisation du Championnat du Monde de Handball au Palais des Sports est maintenue, la Ville de Besançon s'étant engagée sur un certain nombre de travaux d'adaptation qui respectent le cahier des charges imposé en la matière par la Fédération Internationale de Handball, organisatrice de cette compétition.

L'opération de restructuration et d'extension du Palais des sports est également maintenue ; la procédure de concours d'architecte et d'ingénierie fera l'objet d'un examen lors du Conseil Municipal du 13 décembre prochain.

M. le Maire a aussi évoqué la future réhabilitation du stade Léo Lagrange imposée par la Ligue Nationale de Football en cas de montée du BRC en 2ème division.

Les travaux envisagés et le calendrier retenu seront également proposés au Conseil Municipal du 13 décembre.

40 - Forêts communales - Surveillance à cheval - Demande de subvention au Service Régional du Haras de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter du Service Régional du Haras de Besançon une subvention de 14 000 F, au titre de l'exercice 1999, pour le développement de cette activité équestre à Chailluz.

41 - Autorisation d'exploitation d'une carrière au lieudit «Les Saugets» par la SA PBTP BARETTI - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

42 - Citadelle de Vauban - Contrats de conduite d'opération avec la SEM de la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la passation avec la SEM de contrats de conduite d'opération pour opérations individualisées que M. le Maire a été autorisé à signer.

La rémunération de la Ville sera calculée en tenant compte de la spécificité de chacune des opérations d'investissement engagées par la SEM, sur la base d'un taux maximum de 3 % applicable aux montants des dépenses HT résultat des décomptes définitifs dans le cas des marchés, et des mémoires récapitulatifs dans le cas de prestations sur factures.

43 - Etude de potentialité des véhicules électrifiables des principaux établissements publics bisontins - Encaissement de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter les aides financières de nos partenaires (ADEME : 32,5 KF et EDF : 32,5 KF) pour le financement de cette étude dont le coût est fixé à 130 KF TTC.

44 - Renouvellement du contrat d'assurance «flotte automobile» - Lancement de la consultation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le lancement d'une consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance «flotte automobile», contrat qui prendra effet le 1er janvier 2000 pour une durée de 5 ans.

Le montant global de la dépense par année peut être évalué à 900 000 F.

45 - Marchés annuels pour l'année 2000 - Autorisation de signature des marchés

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures 15.

Hôtel de Ville, le 10 novembre 1999
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 12 novembre 1999
Pour le Maire,
L'Adjoint,